

LE GRAND Parisien

93 | SEINE-SAINT-DENIS

Météo
Vendredi 9
septembre 2022

Matin
16°



Midi
21°



Soir
17°



Votre fait du jour

Les villes voisines de Disneyland se battent contre les meublés touristiques
P. VI-VII

Transports
Ligne 4 : les premières rames sans chauffeur débarquent
P. XII



LE PLESSIS-PÂTE | L'événement, qui a lieu de vendredi à dimanche, ne se tiendra pas en Seine-Saint-Denis, pour la première fois depuis 1972, mais sur l'ex-base aérienne de Brétigny-sur-Orge.

Première Fête de l'Huma dans l'Essonne pour les militants du 93

ANTHONY LIEURES

IL Y A CE MÊME enthousiasme, ces petites blagues entre camarades, ces vieilles connaissances que l'on croise et ces anecdotes toujours si savoureuses, même quand elles ont déjà été racontées des dizaines de fois. Ce jeudi, à l'heure des ultimes préparatifs sur les stands de la Fête de l'Huma, rien n'a changé... Ou presque : pour la première fois depuis 1972, le grand rendez-vous de la rentrée n'aura pas lieu au parc de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, mais sur l'ex-base aérienne de Brétigny, de vendredi à dimanche, dans l'Essonne.

Et le bouleversement est important pour les militants communistes du 93, habitués à venir à l'événement en quelques minutes, parfois même à vélo ou à pied. « Maintenant, il faut facilement compter une bonne heure », souffle-t-on sur le stand d'Aubervilliers, accolé à celui de La Courneuve. Malgré le déménagement, les deux sections resteront bien en vue au bord de la grande scène, « Angela-Davis. »

Bien plus nombreux à camper sur place

Dès les préparatifs, les plus investis des « camarades » de Seine-Saint-Denis ont vu la différence. « Avant, il n'y avait que deux ou trois militants qui dormaient sur place, près du stand. Cette fois, on va être sept, huit (il compte à haute voix)... On sera onze ! » se marre Yvon, jeune retraité et qui fait partie des militants les plus actifs de la section d'Aubervilliers. Et qui campe déjà sur place depuis lundi. « C'est un peu à l'ancienne, comme à l'époque où tous les militants prenaient une semaine de vacances pour monter



C'est un peu à l'ancienne, comme à l'époque où tous les militants prenaient une semaine de vacances pour monter les stands avant la Fête

YVON, MILITANT PCF
À AUBERVILLIERS

les stands avant la Fête », se souvient-il. Désormais, c'est une société qui pose la structure une quinzaine de jours avant l'événement. Ensuite, les militants s'occupent du montage du bar, branchent les fûts, gèrent les raccordements électriques, installent la déco...

Mais là aussi, le changement de site modifie les habitudes : « Cela demande plus d'anticipation, reconnaît Sonia Tendron, conseillère municipale de La Courneuve. Avant c'était facile, on jouait à domicile : si on avait oublié de ramener quoi que ce soit, pas grave, on partait à la section et on revenait en trente minutes. Maintenant, ce n'est plus possible... » La section a également dû « s'y prendre

bien à l'avance pour voir qui étaient les personnes disponibles pour aider, qui pouvait poser des congés », poursuit-elle.

Dans le département, quelques militants ont quelque peu bougonné lorsque le départ du parc Georges-Valbon a été officialisé. Et ces derniers jours, quelques-uns ont fait part de leur hésitation à se déplacer à l'autre bout de la région parisienne : « Il faut être positif, c'est un challenge : le site est nouveau, beaucoup plus grand, il y a des nouveautés, on va peut-être toucher un nouveau public, espère Roger Calcagni, agent territorial et secrétaire de la section d'Aubervilliers. Et puis, le Fête de l'Huma a beaucoup bougé dans son histoire

(à Bezons, Garches, Montreuil, Meudon, au bois de Vincennes...), rappelle-t-il.

À Aubervilliers, les débats ont été animés tout récemment. « Il y en a qui ne le sentent pas, qui trouvent que c'est loin, et pas seulement des anciens ! témoigne encore Yvon. À La Courneuve, il faut être honnête : on avait notre confort, nos habitudes, on connaissait le site par cœur. Là, cela change mais l'esprit de la Fête ne changera pas ! Enfin j'espère. »

Ces derniers jours, le militant a beaucoup parlé « à ceux qui traînent un peu les pieds. Je leur dis : Venez faire la Fête ou ne la faites pas si c'est pour critiquer ! Ne venez pas pour dire : C'était mieux à La Courneuve

Le Plessis-Pâte (Essonne), jeudi. Yvon (au premier plan), qui fait partie des militants les plus actifs de la section d'Aubervilliers, campe sur place depuis lundi.

ou C'était plus sympa avant... Je n'arrête pas de dire à certains : Venez voir ! C'est un nouveau départ et il faut que ça marche. On espère qu'il va y avoir beaucoup de monde. »

Des soirées intenses mais des recettes importantes

Car l'intérêt économique est important pour les sections, comme celle de La Courneuve, qui compte quelque 480 militants, et qui a fait le choix comme Aubervilliers de rester sur la grande scène, où les soirées sont intenses mais les recettes importantes : « Sur la grande scène, ils veulent des stands qui assurent, glisse Jean-Luc, autre militant courneuvien. Et au bout du bout, pour nos finances, c'est super important. La Fête de l'Huma, ça nous permet d'assurer une dizaine de mois de logistique », calcule-t-il.

Pour cette nouvelle année, la section a d'ailleurs récupéré un utilitaire « pour transporter les camarades et les copains » qui avaient peur de la distance en transport. Mais ceux qui dorment sur place découvriront peut-être d'autres ambiances, pourront faire des rencontres informelles qu'ils n'auraient jamais faites en rentrant à la maison. « C'est complètement ça, acquiesce Sonia Tendron. Par exemple, on a les copains de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) à côté. Bien sûr qu'on en connaissait certains de vue, on les croise sur des événements militants. Mais on n'avait pas forcément le temps de discuter. Là, c'est l'occasion. » ■

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 1936€ HT - (SASU) 138€ HT - (SNC) 214€ HT - (SARL) 144€ HT - caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Enquête Publique



publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune

Le Règlement Local de Publicité intercommunal vise à élaborer un ensemble de règles relatives aux publicités, pré-enseignes et enseignes, dans un objectif à la fois de protection du paysage urbain et du patrimoine bâti, et de mise en valeur de l'attractivité économique et commerciale du Territoire.

Le RLPI de Plaine Commune harmonise l'ensemble de ces règles à l'échelle du Territoire, et intègre les évolutions législatives et réglementaires de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle ».

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 33 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera du 26 septembre 2022 et jusqu'au 28 octobre 2022 inclus.

Le siège de l'enquête est fixé au siège de l'EPT Plaine Commune, 21 rue Jules Rimet 93200 SAINT-DENIS.

M. Jordan BONATY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera à disposition au siège de l'EPT Plaine Commune et dans chacune des neuf villes membres pendant 33 jours consécutifs, à compter du 26 septembre 2022 et jusqu'au 28 octobre 2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture suivantes :

EPT Plaine Commune : hall du siège - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

Ville d'Aubervilliers : à la Direction urbanisme, 120 bis, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h les lundis, mardis et vendredis. Jeudi de 8h45 à 12h30 et mercredi 9h-12h et 13h30-17h ;

Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire foncier Droit des Sols - 3, mail de l'Égalité - 93120 La Courneuve - de 9h - 11h30 et 14h - 16h30 les lundis, jeudis et mercredis ;

Ville d'Épinay-sur-Seine : à l'Hôtel de ville, 1-3 rue de Quetigny 93800 Epinay-sur-Seine, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, les mardis de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ;

Ville de L'Île-Saint-Denis : à l'Hôtel de ville, 1 rue Méchin, 93450 L'Île-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, et le samedi 9h-12h ;

Ville de Pierrefitte-sur-Seine : Mairie de Pierrefitte, 2 place de la libération 93380 Pierrefitte-sur-Seine de 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h15 en semaine sauf le jeudi matin, et le samedi de 8h45 à 11h45 ;

Ville de Saint-Denis : Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean, sis 6 rue de Strasbourg - 93200 SAINT-DENIS - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 12h30 ;

Ville de Saint-Ouen : Centre administratif Fernand Lefort, 6 place de la république 93400 Saint Ouen Sur Seine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 13h30 à 17h, et au service Commerce et Artisanat, 5 rue Alfred Ottino, 93400 Saint-Ouen, du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h, sauf le jeudi matin ;

Ville de Stains : Mairie de Stains, au 6 avenue Paul Vaillant Couturier 93240 Stains de 8h45 à 12h15 et 13h30 à 17h45 en semaine sauf le mardi matin, et le samedi de 8h45 à 11h45 ;

Ville de Villetaneuse : Mairie de Villetaneuse, 1 place de l'hôtel de ville 93430 Villetaneuse, de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h en semaine, et le samedi de 9h à 12h ;

Villes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Villetaneuse : Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire Nord, 1 - 3 rue d'Amiens, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, de 8h30 à 12h ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur l'un des registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur - Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93 218 SAINT-DENIS cedex ; ce avant la clôture de l'enquête.

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet dédié à l'enquête publique relative au RLPI de Plaine Commune (<http://plaine-commune-rlpi.enquetepublique.net>) et sur le site internet de l'EPT Plaine Commune à l'adresse suivante : <https://plaine-commune.fr/rlpi/>, pendant la durée de l'enquête publique.

Le public pourra également transmettre ses observations pendant la durée de l'enquête à l'adresse mail suivante plaine-commune-rlpi@enquetepublique.net ou sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est <http://plaine-commune-rlpi.enquetepublique.net>

Les observations faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, à compter de l'ouverture de l'enquête publique et jusqu'à son terme. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 218 SAINT-DENIS cedex.

Le commissaire enquêteur recevra au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête) ainsi que dans les neuf villes concernées aux jours et heures suivants, afin de recevoir les observations écrites et orales du public :

Ville de Saint-Ouen : au service Commerce et Artisanat, 5 rue Alfred Ottino, 93400 Saint-Ouen, le samedi 1^{er} octobre, de 9h à 12h ;

Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano, Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire foncier Droit des Sols, 3 mail de l'Égalité 93120 La Courneuve, le mercredi 5 octobre, de 9h à 12h ;

Ville d'Aubervilliers : à la Direction urbanisme, 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, le mercredi 5 octobre, de 14h à 17h ;

Ville de Saint-Denis : Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire, Immeuble Saint-Jean, 6 rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis, le samedi 8 octobre, de 9h à 12h ;

Ville de Pierrefitte-sur-Seine : Mairie de Pierrefitte-sur-Seine, 2 place de la libération 93380 Pierrefitte-sur-Seine, le mercredi 12 octobre, de 9h à 12h ;

Ville de Stains : Mairie de Stains, 6 avenue Paul Vaillant Couturier 93240 Stains, le mercredi 12 octobre, de 14h à 17h ;

Ville d'Épinay-sur-Seine : à l'hôtel de ville, 1-3 rue de Quetigny, 93800 Epinay-sur-Seine, le mardi 18 octobre, de 9h à 12h ;

EPT Plaine Commune : hall du siège, 21 avenue Jules Rimet 93200 Saint-Denis, le mardi 18 octobre, de 16h à 19h ;

Ville de L'Île-Saint-Denis : à l'Hôtel de ville, 1 rue Méchin, 93450 Ile-Saint-Denis, le lundi 24 octobre de 9h à 12h ;

Ville de Villetaneuse : mairie de Villetaneuse, 1 place de l'hôtel de ville 93430 Villetaneuse, le vendredi 28 octobre, de 14h à 17h

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique (papier et dématérialisés) seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous) ou sur le site internet dédié à l'enquête publique relative au RLPI de Plaine Commune (<http://plaine-commune-rlpi.enquetepublique.net>) et sur le site internet de l'EPT Plaine Commune à l'adresse suivante : <https://plaine-commune.fr/rlpi/>.

Après l'enquête, le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête publique.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'assemblée délibérante de l'EPT de Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

EP 22-385 / contact@publilegal.fr

Avis divers



publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

EPT TERRES D'ENVOI

Projet de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur des Anciennes Beaudottes à Sevran.

Le projet d'aménagement a pour objectif l'aménagement cohérent de ce secteur situé en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité du pôle gare Sevran Beaudottes lui-même en profonde mutation. Le projet comprend la création de logements, d'espaces verts, de nouveaux espaces publics et équipements.

Une réunion publique est organisée le 15 septembre 2022, à 19h, à la salle des Fêtes de Sevran, 9 rue Gabriel Péri.

Un registre permettant le dépôt des observations et suggestions, sera mis à disposition du public durant toute la concertation préalable, au Pôle urbain de Sevran, 1 rue Henri Becquerel. Du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture au public, à partir du 15 septembre 2022.

EP 22-426 / contact@publilegal.fr

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND

Hôtel de ville - place de la libération - BP 49 93160 Noisy-le-grand
Point de contact :
Service de la commande publique
+33 145927563
service.commande.publique@ville-noisy-le-grand.fr
Adresse Internet : <http://www.noisy-le-grand.fr>
Adresse Profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

I.3) Communication
Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise>.
EntrepriseDetailsConsultation&id=820114&orgAcronyme=e9l
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise>.
EntrepriseDetailsConsultation&id=820114&orgAcronyme=e9l

Section II : Objet
II.1) Etendue du marché
II.1.1) intitulé :
Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé
Numéro de référence : 2022_026_CCAS
II.1.2) Code CPV principal : 30199770
II.1.3) Type de marché : Fournitures
II.1.4) Description succincte :
Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé
II.1.6) Allotissement - Ce marché est divisé en lots : non
II.2) Description
II.2.1) Intitulé : Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé
II.2.2) Code CPV principal : 30199770
II.2.3) Lieu principal d'exécution / Code NUTS : FR106
II.2.4) Description des prestations : Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé
II.2.5) Critères d'attribution : Critères énoncés ci-après avec leur pondération
- C1 Prix des prestations : 55,00%
- C2 Valeur technique : 40,00%
- C3 Développement durable : 5,00%
II.2.6) Valeur estimée hors TVA : Non renseigné
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an. Le marché pourra être reconduit tacitement deux fois par période successive d'un an sans que sa durée totale excède 3 ans.
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui
Marché reconductible : 2 fois.
Modalités de reconduction : Le marché pourra être reconduit tacitement deux fois par période successive d'un an sans que sa durée totale excède trois années.
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation
Les conditions de participation, habilitations et capacités requises sont définies dans les documents de la consultation. Les candidats doivent être conformes aux exigences qui y sont stipulées.
III. 3) Forme juridique du groupement attributaire
Forme requise en cas de groupement : Au choix

Section IV : Procédure
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure : Procédure adaptée
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 10/10/2022 12:00
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres

Section VI : Renseignements complémentaires
VI.3) Informations complémentaires
Cautionnement et garanties exigées (le cas échéant) :
Il est appliqué une retenue de garantie dont le montant est égal à 5 % du montant initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.
La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire ou par une garantie à première demande.
Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou référence aux textes qui les régissent (le cas échéant) :
Financement du marché sur le budget de la Commune de Noisy-le-Grand. Le paiement de chaque facture interviendra dans un délai de 30 jours, à compter de la date de réception de la facture. Le défaut de paiement dans le délai indiqué fait courir des intérêts moratoires. Le taux de ces intérêts est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne, majoré de 8 points. Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes.
Critères sociaux et environnementaux :
La consultation intègre des critères sociaux : Non
La consultation intègre des critères environnementaux : Oui
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-bois
<http://montreuil.tribunal-administratif.fr>
VIII) Date d'envoi du présent avis : voir Section VIII

Section VIII : Date d'envoi à la publication
Envoi au support Le Parisien pour l'offre Avis de marché plus de 90.000 euros - 1 département : En cours
d'envoi le 06/09/2022 à 17:01 (information mise à jour le 06/09/2022 à 17:01)

Constitution de société

Par ASSP en date du 01/09/2022, il a été constituée une SASU dénommée :

C2M SANTE

Siège social : 4 RUE MARCO POLO 93600 AULNAY-SOUS-BOIS Capital : 1000 € Objet social : Organisation de parcours de soins pour patients étrangers Président : Mme CHAKOR BADRIA demeurant 4 RUE MARCO POLO 93600 AULNAY-SOUS-BOIS élu pour une durée illimitée Clauses d'agrément : La demande d'agrément doit être notifiée, par tout moyen, au Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP du 01/01/2022 il a été constituée une SAS dénommée: SPIDER TRANS LOGISTIQUE INTERNATIONALE Sigle: STL Siège social:

ISM BAT

Siège social : 8 B Square Moliere 93240 STAINS Capital : 7500 € Objet social : Peinture, maçonnerie et tous corps d'état. Gérance : M Ahmed ISMAIL demeurant 8 B Square Moliere 93240 STAINS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société

SARL KG DECO
2 Avenue Rene Panhard - 94600 CHOISY LE ROI
Capital : 8000 € - SIREN : 902 879 568 RCS Creteil
Selon le PVAGE du 22/08/22, il a été décidé à compter de ce jour du changement de gérant, M. TEBBA Ahmed est remplacé par M. ASHOUR Adam, demeurant au 16 Rue Cristiano - 93700 Drancy.
Du transfert du siège au 16 Rue Cristiano Garcia - 93700 Drancy
Modification : RCS Bobigny

SECOLO FASHION SARL à associé unique au capital de 8.000 € sise LOT N°402 87/95 AVENUE VICTOR HUGO 93300 AUBERVILLIERS 829915057 RCS de BOBIGNY. Par décision de l'AGE du 01/09/2022, il a été décidé de : nommer Gérant Mme LIU Baoying 8 rue des lombards 75004 PARIS en remplacement de M. SHU Guangyuan démissionnaire. Mention au RCS de BOBIGNY

SANCOVA Société par actions simplifiée à associé unique et capital variable au capital de 1.000 € sise 122 Avenue de la Résistance 93340 LE RAINCY 850169962 RCS de BOBIGNY. Par décision de l'associé unique du 01/08/2022, il a été décidé de : nommer Président M. SANCHES CORREIA VARELA Elizeu 23 le menillot 77510 ST DENIS LES REBAIS en remplacement de Mme ARISTIDE Nadine démissionnaire. Mention au RCS de BOBIGNY

MEDERREG INVEST

SCI au capital de 1000 € Siège social : 21 RUE DE LA FONTAINE 93150 LE BLANC-MESNIL RCS BOBIGNY 89975793 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 BIS RUE DE LYON 75012 PARIS à compter du 01/08/2022. Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PARIS.

ELIZA-LUCAS AKTAS

SCI au capital de 1000 € Siège social : 20 Allée Rémond 93190 LIVRY-GARGAN RCS BOBIGNY 895284750
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, il a été nommé liquidateur(s) M AKTAS Alican demeurant au 20 Allée Rémond 93190 LIVRY-GARGAN et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

AB TRANSPORTS, SASU au capital de 100,00 €. Siège social : 2 allée de beyrouth 93000 Bobigny. 853082030 RCS BOBIGNY. Le 28/02/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Baddi Abderrahman, 2 allée de Beyrouth 93000 Bobigny, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège et de la Société. Modification au RCS de BOBIGNY.

73bis route de roissy 93290 TREMBLAY EN FRANCE Capital: 25.000 € Objet: Logistique, magasinage et gestion de stock, conseil aux entreprises, déclarant en douanes Président: la société LN3, SASU au capital de 1.000 €, sise 157 avenue de la division leclerc 95890 ENGHEN LES BAINS N° 848897260 RCS de PONTOISE représentée par M. NZABA Nzola Transmission des actions: Les actions sont librement négociables. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOBIGNY

Par ASSP en date du 01/09/2022, il a été constituée une SARL dénommée :

G T DESTOCKAGE

Siège social : 162-164, avenue Gallieni 93170 BAGNOLET Capital : 1000 € Objet social : VENDE TV, HI FI, Literie, Ameublement, Electroménager, Linge de maison et accessoires. Gérance : Mme Khadija ABOUZZAM demeurant 3, passage des Italiens 93170 BAGNOLET Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par ASSP en date du 10/08/2022 il a été constituée une EURL dénommée :

ISM BAT

Siège social : 8 B Square Moliere 93240 STAINS Capital : 7500 € Objet social : Peinture, maçonnerie et tous corps d'état. Gérance : M Ahmed ISMAIL demeurant 8 B Square Moliere 93240 STAINS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société

SARL KG DECO
2 Avenue Rene Panhard - 94600 CHOISY LE ROI
Capital : 8000 € - SIREN : 902 879 568 RCS Creteil
Selon le PVAGE du 22/08/22, il a été décidé à compter de ce jour du changement de gérant, M. TEBBA Ahmed est remplacé par M. ASHOUR Adam, demeurant au 16 Rue Cristiano - 93700 Drancy.
Du transfert du siège au 16 Rue Cristiano Garcia - 93700 Drancy
Modification : RCS Bobigny

SECOLO FASHION SARL à associé unique au capital de 8.000 € sise LOT N°402 87/95 AVENUE VICTOR HUGO 93300 AUBERVILLIERS 829915057 RCS de BOBIGNY. Par décision de l'AGE du 01/09/2022, il a été décidé de : nommer Gérant Mme LIU Baoying 8 rue des lombards 75004 PARIS en remplacement de M. SHU Guangyuan démissionnaire. Mention au RCS de BOBIGNY

SANCOVA Société par actions simplifiée à associé unique et capital variable au capital de 1.000 € sise 122 Avenue de la Résistance 93340 LE RAINCY 850169962 RCS de BOBIGNY. Par décision de l'associé unique du 01/08/2022, il a été décidé de : nommer Président M. SANCHES CORREIA VARELA Elizeu 23 le menillot 77510 ST DENIS LES REBAIS en remplacement de Mme ARISTIDE Nadine démissionnaire. Mention au RCS de BOBIGNY

MEDERREG INVEST

SCI au capital de 1000 € Siège social : 21 RUE DE LA FONTAINE 93150 LE BLANC-MESNIL RCS BOBIGNY 89975793 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 BIS RUE DE LYON 75012 PARIS à compter du 01/08/2022. Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PARIS.

ELIZA-LUCAS AKTAS

SCI au capital de 1000 € Siège social : 20 Allée Rémond 93190 LIVRY-GARGAN RCS BOBIGNY 895284750
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, il a été nommé liquidateur(s) M AKTAS Alican demeurant au 20 Allée Rémond 93190 LIVRY-GARGAN et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

AB TRANSPORTS, SASU au capital de 100,00 €. Siège social : 2 allée de beyrouth 93000 Bobigny. 853082030 RCS BOBIGNY. Le 28/02/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Baddi Abderrahman, 2 allée de Beyrouth 93000 Bobigny, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège et de la Société. Modification au RCS de BOBIGNY.